

Centre Communal d'Action Sociale

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 05/02/2025 sous la présidence de Monsieur ARS, Président.

CCAS, Esplanade Hélios, 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 30/01/2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11

Quorum atteint

Secrétaire de séance : HUGUET Roger

Présents : ARS William, GIBERT Marie-Line, TERME Roseline, DUCOUDRAY Céline, FEREZ Yves, ANINAT Robert, DUMAY Claudine, TEILHARD Jacques, HUGUET Roger.

Absents représentés : MERCADIER Flavien pouvoir à TEILHARD Jacques, ROUVIER Magali pouvoir à HUGUET Roger ;

Absents : MACIAS Anne, ISERN Norbert, AZEMA Colette

DELIBERATION D2025- 01 - OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2025

Vu article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits ».

Considérant en effet qu'il convient d'être en capacité d'honorer les dépenses urgentes et de respecter la continuité des paiements entre le 1^{er} janvier 2025 et le vote du budget, Monsieur le Président sollicite l'autorisation d'une ouverture de crédits aux chapitres d'investissement suivants, dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget 2024 :

Chapitre	Crédits votés au BP 2024	Total budget 2024	Autorisations sollicitées
21 – Immobilisations incorporelles	110 550.00 €	110 550,00 €	27 637.50 €
TOTAL	110 550.00 €	110 550.00€	27 637.50€

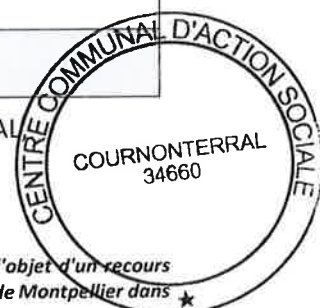
Les dépenses seront inscrites au budget 2025.

L'exposé du Président entendu, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser une ouverture de crédits aux chapitres d'investissement ci-dessus, dans la limite réglementaire du quart des crédits ouverts au budget 2024
- dire que les dépenses seront inscrites au budget 2025

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
11	0	0	0

Fait et délibéré à COURNONTERRAL
Le Président du CCAS
William ARS



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.